

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion N°1 du 30/09/2019

Président : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Emile AMSELLEM - M. Jean - Pierre MAGGI (C.D.) – Nabil SAADA (C.D.A.) - Marc VINCENTI

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
Club District Excellence : 120 euros
Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 : 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES et d'une amende financière.

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES et d'une amende financière.

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de SIX (6) UNITES et d'une amende financière.

De plus, *ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2019 / 2020.*

SITUATION DES CLUBS

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage et passible de sanctions sportives et financières pour la saison 2020 /2021, **si non régularisation avant le 31 janvier 2020** :

SENIORS D1 – (4 arbitres)

500752 Cachan Asc Co 1 Manque 2 arbitres

SENIORS D2 - (2 Arbitres)

530263 Arcueil Com 1 Manque 2 arbitres

500791 Bry F.C. 1 Manque 1 arbitre

510193 Ormesson US Manque 1 arbitre

551657 Ultra Marine As 1 Manque 1 arbitre

580485 Villeneuve Ablon U.S 1 Manque 1 arbitre

SENIORS D3 - (1 Arbitre)

554257 Asptt Villecresnes 1 Manque 1 arbitre

550293 Bann'Zanmi 1 Manque 1 arbitre

500494 Fresnes A.A.S. 1 Manque 1 arbitre

582622 Luts FI 1 Manque 1 arbitre

848168 Orly Ac 1 Manque 1 arbitre

CDM - (1 Arbitre)

500723 Arrighi As 5 Manque 1 arbitre

552546 Brancos De Creteil A 5 Manque 1 arbitre

581892 Kopp 97 Manque 1 arbitre

540069 Villeneuve Antill 5 Manque 1 arbitre

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion N°1 du 30/09/2019

Président : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Emile AMSELLEM - M. Jean - Pierre MAGGI (C.D.) – Nabil SAADA (C.D.A.) - Marc VINCENTI

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
Club District Excellence : 120 euros
Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 : 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saïson 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES et d'une amende financière.

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saïson 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES et d'une amende financière.

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la **saïson 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de SIX (6) UNITES et d'une amende financière.

De plus, *ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2019 / 2020.*

SITUATION DES CLUBS

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage et passible de sanctions sportives et financières pour la saison 2020 /2021, **si non régularisation avant le 31 janvier 2020** :

SENIORS D1 – (4 arbitres)

500752 Cachan Asc Co 1 Manque 2 arbitres

SENIORS D2 - (2 Arbitres)

530263 Arcueil Com 1 Manque 2 arbitres

500791 Bry F.C. 1 Manque 1 arbitre

510193 Ormesson US Manque 1 arbitre

551657 Ultra Marine As 1 Manque 1 arbitre

580485 Villeneuve Ablon U.S 1 Manque 1 arbitre

SENIORS D3 - (1 Arbitre)

554257 Asptt Villecresnes 1 Manque 1 arbitre

550293 Bann'Zanmi 1 Manque 1 arbitre

500494 Fresnes A.A.S. 1 Manque 1 arbitre

582622 Luts FI 1 Manque 1 arbitre

848168 Orly Ac 1 Manque 1 arbitre

CDM - (1 Arbitre)

500723 Arrighi As 5 Manque 1 arbitre

552546 Brancos De Creteil A 5 Manque 1 arbitre

581892 Kopp 97 Manque 1 arbitre

540069 Villeneuve Antill 5 Manque 1 arbitre

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion N°1 du 30/09/2019

Président : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Emile AMSELLEM - M. Jean - Pierre MAGGI (C.D.) – Nabil SAADA (C.D.A.) - Marc VINCENTI

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
Club District Excellence : 120 euros
Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 : 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES et d'une amende financière.

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES et d'une amende financière.

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de SIX (6) UNITES et d'une amende financière.

De plus, *ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2019 / 2020.*

SITUATION DES CLUBS

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage et passible de sanctions sportives et financières pour la saison 2020 /2021, **si non régularisation avant le 31 janvier 2020** :

SENIORS D1 – (4 arbitres)

500752 Cachan Asc Co 1 Manque 2 arbitres

SENIORS D2 - (2 Arbitres)

530263 Arcueil Com 1 Manque 2 arbitres

500791 Bry F.C. 1 Manque 1 arbitre

510193 Ormesson US Manque 1 arbitre

551657 Ultra Marine As 1 Manque 1 arbitre

580485 Villeneuve Ablon U.S 1 Manque 1 arbitre

SENIORS D3 - (1 Arbitre)

554257 Asptt Villecresnes 1 Manque 1 arbitre

550293 Bann'Zanmi 1 Manque 1 arbitre

500494 Fresnes A.A.S. 1 Manque 1 arbitre

582622 Luts FI 1 Manque 1 arbitre

848168 Orly Ac 1 Manque 1 arbitre

CDM - (1 Arbitre)

500723 Arrighi As 5 Manque 1 arbitre

552546 Brancos De Creteil A 5 Manque 1 arbitre

581892 Kopp 97 Manque 1 arbitre

540069 Villeneuve Antill 5 Manque 1 arbitre